



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE de 1 poste D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

DGA PATRIMOINE PUBLIC ET ENVIRONNEMENT DECHETS MENAGERS – DECHETERIES LOGISTIQUE

DGA Ressources et relations aux administrés – Ressources humaines et appui managérial - NP
N° 2024 - D - 354

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-1,
- Vu la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,
- Vu l'arrêté n°135 du 12 juillet 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du service déchèteries logistique

DECIDE

- Article 1 -** Est approuvée la création temporaire de 1 poste d'adjoint technique à temps non complet au sein du service déchèteries logistique du 21 octobre 2024 au 31 décembre 2024.
- Article 2 -** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3 -** Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 16 octobre 2024
Par délégation,
Pour le Président,
Le conseiller délégué, membre du bureau

Préfecture le : 24 OCT. 2024
Publié ou notifié
Le : 24 OCT. 2024

Monsieur Eric BIOJOUT